SYNTHÈSE

La durée du travail

Les normes en matière de durée du travail

Durée légale : 35 heures / semaine

Durées maximales : 10 heures/jour, 48 heures/semaine ; 44 heures ou 46 heures sur 12 semaines consécutives

Les heures supplémentaires

- Les contreparties :
  - majoration de salaire
  - repos compensateur
- Le contingent annuel

Notions différentes des heures supplémentaires :

- heures d'équivalence
- heures récupérées
- heures modulées

Les conventions de forfait :

- forfait en heures
- forfait en jours
- forfait sur la semaine, le mois ou l'année

Temps de travail effectif =

à la disposition de l'employeur + sans pouvoir vaquer à ses occupations personnelles

Cas spécifiques :

- temps de pause
- temps d'habillage et de déshabillage
- temps de douche
- temps de trajet
- astreinte

L'aménagement du temps de travail

Le travail en équipe :

- travail par relais
- travail par roulement
- l'équipe de suppléance

La répartition sur 4 ou 9 semaines en application du décret

La répartition sur plus de 4 semaines et au maximum 1 an (ou 3 ans) en application d'un accord collectif

- Le travail de jour ou de nuit
- Le travail en soirée